



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE MINI J

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Dimanche 12 octobre 2025
Port Breton.
GRADE 5 A

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es
La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FF Voile
- 1.4 Le règlement sportif voile légère de la ligue pays de la Loire.
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site du SNO avant le 10 octobre 2025
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [Lien vers tableau officiel](#).

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la classe MINIJ
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FF Voile ou Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :
 - . d'une licence Club FF Voile mention « compétition » valide
 - ou
 - . d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

- 4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne avec le lien suivant : [Lien vers inscription régate](#)
- 4.5 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : 10 bateaux minimum.

5. DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 04 octobre 2025	Droits après le 05 octobre 2025
MINI JI	14€	18€

- 5.2 Autres frais DINER du samedi soir organisé par l'ANCRE : [lien vers inscription Repas West Cup 2025 | ANCRE.](#)

8. PROGRAMME

Date	De	A	Evènement	Lieu
Samedi 11 Octobre	11h30	12h30	Confirmation d'inscription	Club house SNO
	Après-midi		Navigation libre	-
	-	19h00	Pot & diner	Club de l'ANCRE
Dimanche 12 Octobre	-	10h00	Briefing coureur	Berge de l'Erdre
	-	10h30	1 ^{er} signal avertissement	-
	-	16h00	Limite signal avertissement	-

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
miniji	À suivre	5

11. LIEU

- 11.1 L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2 L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12. LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit.

13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la classe **MINI JI** la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Le système de classement est le suivant : système de points minima.
- 14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition

- 14.3 a) Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 à courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par pavillon régaté ou jury.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

15.3 Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

18. PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque

concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20. PRIX

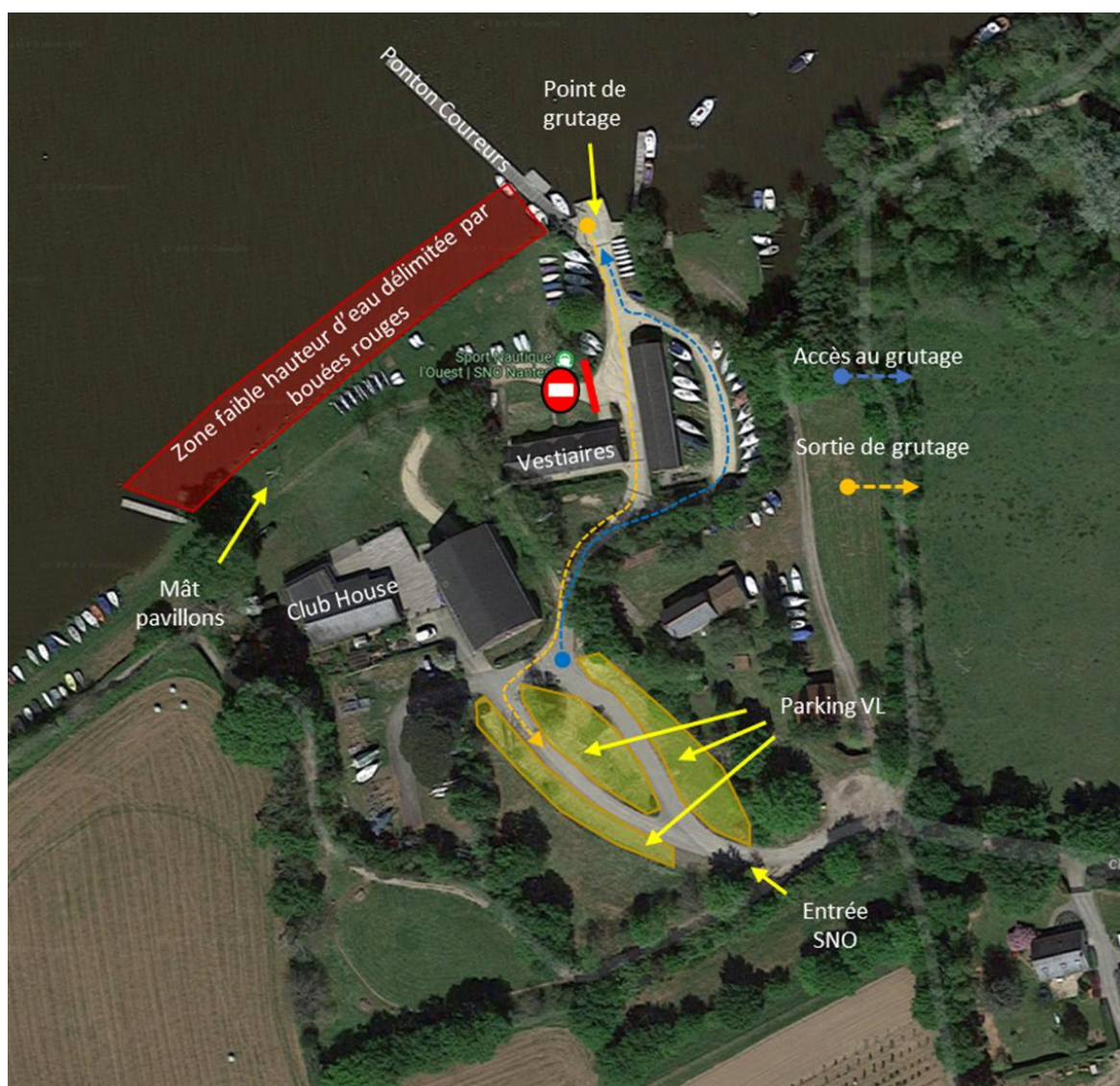
Les prix seront distribués comme suit : à la discrétion de L'AO

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST info@snonantes.fr Tél: 02.40.50.81.51

ANNXE A : PLAN DU SITE



ANNEXE B : ZONE DE COURSE

